

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO  
**PRIMATURE**



**ARMP**  
AUTORITE DE REGULATION  
DES MARCHES PUBLICS

**Transparence-Equité-Probité.**

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

## **ATTESTATION DE PAYEMENT DE LA REDEVANCE N° 252/2025**

**A LA SOCIETE RESEAUX MAV COM SAS**

Après avoir reçu le contrat du marché relatif à la fourniture des matériels d'infrastructures réseaux, conclu avec la SCPT, pour un montant total hors taxe de dollars américains deux cent vingt-quatre mille six cent-vingt, soixante-huit centimes (USD 224 620,68) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant soit dollars américains mille cinq cent septante deux, trente-quatre centimes (USD 1 572,34), pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Kinshasa, le 29/10/2025

**Directeur Administratif et Financier**



Sceau de l'Etablissement

**Me. Claude KAYEMBE MBAYI**  
Directeur Général